



Amérique latine

Argentine

Belize

Bolivie

Brésil

Chili

Colombie

Costa Rica

Cuba

El Salvador

Équateur

Guatemala

Guyane

Honduras

Mexique

Nicaragua

Panama

Paraguay

Pérou

Suriname

Uruguay

Venezuela (République bolivarienne du)

Plus de cent familles déplacées, victimes du conflit armé qui déchire le pays, vivent dans une pauvreté extrême à Tumaco, en Colombie.



| FAITS MARQUANTS |

- Les États, la société civile et les organisations internationales se sont rassemblés au Costa Rica pour participer à la Conférence régionale sur la protection des réfugiés et les migrations internationales.
- Au Costa Rica, une nouvelle loi sur les migrations a été adoptée par l'Assemblée législative.
- Le HCR a mis sur pied de meilleurs mécanismes de coordination en vue de répondre à l'augmentation considérable du nombre de migrants et de demandeurs d'asile intra-régionaux.
- L'Uruguay a accueilli le premier groupe de réfugiés réinstallés provenant de l'Équateur.
- Une liste régionale de personnel en standby pour les situations d'urgence a été instaurée et 25 membres du personnel ont été formés lors du premier atelier régional sur les situations d'urgence, organisé en Équateur.

Environnement opérationnel

La plupart des pays d'Amérique latine sont parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967, à l'exception de la République bolivarienne du Venezuela, qui n'a adhéré qu'au Protocole, et de Cuba et de la Guyane qui ne sont parties à aucun de ces deux instruments. La région héberge plus de 500 000 réfugiés, demandeurs d'asile et autres personnes relevant de la compétence du HCR au total. La majeure partie d'entre eux sont originaires de Colombie, pays qui compte également une population importante de déplacés internes.

La plupart des réfugiés de la région ont un profil urbain et ont officiellement accès aux droits sociaux et économiques, tels que les services de santé, l'éducation et le travail. Toujours est-il que l'intégration au sein du marché du travail demeure incomplète et reste l'un des obstacles principaux à l'autonomie des réfugiés.

Les pays de la région ont vu l'arrivée d'un nombre croissant de demandeurs d'asile et de migrants, en particulier provenant d'Afrique et du Moyen-Orient, ce qui représente un véritable défi pour les régimes d'asile. Une stratégie régionale est en train d'être mise en œuvre afin de sauvegarder l'espace de l'asile sur toile de fond des migrations comprenant des mouvements mixtes, le trafic, la traite des êtres humains et la criminalité organisée.

Réalisations et impact

Le Plan d'action de Mexico et le Plan d'action en dix points relatif à la protection des réfugiés et les mouvement migratoires mixtes du Haut Commissaire sont restés les cadres stratégiques clés des opérations du HCR dans la région. Conformément à ces plans, le HCR a continué à travailler avec les gouvernements, les ONG et ses partenaires universitaires afin de promouvoir la protection des réfugiés dans le contexte des migrations mixtes ; il a mené des recherches et encouragé la clarification de questions juridiques complexes et assuré un appui technique pour les régimes de l'asile et l'intégration locale. L'Organisation a également su promouvoir des réseaux de protection et des mécanismes permettant d'identifier des cas, a pu surveiller les frontières et faire pression pour former des réseaux de représentation juridique *pro bono*.



Les demandeurs d'asile et réfugiés vulnérables de tous les pays de la région ont reçu une assistance psychosociale, financière et matérielle afin de les aider à avoir accès au logement, aux moyens d'existence, à la santé, à l'éducation et aux services sociaux.

Budget et dépenses pour l'Amérique latine (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Argentine ¹	3 939 776	1 046 861	4 986 637	3 507 962	1 046 861	4 554 822
Brésil	3 003 993	1 008 331	4 012 324	2 882 962	1 008 331	3 891 293
Colombie	659 454	22 570 757	23 230 211	548 756	17 564 534	18 113 290
Costa Rica	2 905 891	0	2 905 891	2 717 988	0	2 717 988
Cuba	268 000	0	268 000	209 057	0	209 057
Équateur	11 095 740	0	11 095 740	10 938 740	0	10 938 740
Mexique ²	1 959 289	0	1 959 289	1 690 035	0	1 690 035
Panama	2 691 013	0	2 691 013	2 438 636	0	2 438 636
Venezuela (Rép. bolivarienne du) ³	4 255 095	0	4 255 095	4 201 297	0	4 201 297
Total South America	30 778 251	24 625 949	55 404 200	29 135 432	19 619 726	48 755 158

¹ Inclut l'intégration sur place en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Uruguay, ainsi que la réinstallation en Argentine, au Chili et en Uruguay.

² Inclut l'intégration sur place au Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Belize.

³ Inclut l'intégration sur place au Pérou.

Note: N'inclut pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».

Contributions volontaires pour l'Amérique latine (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Argentine - Bureau régional	États-Unis d'Amérique	600 000		600 000
	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)	47 024		47 024
	Norvège	295 221		295 221
Sous-total - Bureau régional en Argentine		942 245		942 245
Brésil	États-Unis d'Amérique	608 000		608 000
	Sous-total - Brésil		608 000	
Colombie	Allemagne		431 698	431 698
	Canada		2 294 408	2 294 408
	Commission européenne		4 331 152	4 331 152
	Donations en ligne au Siège (Suisse)	2 897		2 897
	Espagne		2 570 694	2 570 694
	<i>España con ACNUR</i> (Espagne)	12 253	397 602	409 855
	États-Unis d'Amérique	338 000	5 673 000	6 011 000
	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)		930 000	930 000
	Fonds de développement pour le Millénaire		346 833	346 833
	France		257 408	257 408
	Italie		245 059	245 059
	Luxembourg		332 618	332 618
	Norvège		163 588	163 588
	Pays-Bas		1 860 000	1 860 000
	Royaume-Uni		26 081	26 081
	Suède		604 681	604 681
	Suisse		404 700	404 700
	<i>USA for UNHCR</i>		55 270	55 270
Sous-total - Colombie		353 150	20 924 792	21 277 942
Costa Rica	Donateurs privés en Italie	36 365		36 365
	États-Unis d'Amérique	1 162 415		1 162 415
Sous-total - Costa Rica		1 198 780		1 198 780
Équateur	Commission européenne	1 049 869		1 049 869
	Donateurs privés en Italie	59 368		59 368
	Équateur	85 000		85 000
	Espagne	1 219 897		1 219 897
	États-Unis d'Amérique	3 946 000		3 946 000
	France	196 850		196 850
	Luxembourg	357 654		357 654
Sous-total - Équateur		6 914 639		6 914 639
Mexique - Bureau régional	États-Unis d'Amérique	340 000		340 000
	Sous-total - Bureau régional au Mexique		340 000	
Panama	Allemagne	183 976		183 976
	États-Unis d'Amérique	450 000		450 000
Sous-total - Panama		633 976		633 976
Venezuela - Bureau régional	Commission européenne	407 816		407 816
	États-Unis d'Amérique	1 380 000		1 380 000
	Royaume-Uni	41 707		41 707
Sous-total - Bureau régional au Venezuela		1 829 523		1 829 523
Total		12 820 313	20 924 792	33 745 105

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».

En août, la nouvelle loi sur les migrations a été adoptée par l'Assemblée législative du Costa Rica avec une large majorité. Cette loi est considérée comme étant plus favorable aux réfugiés et plus conforme aux normes internationales que celle qui était précédemment en vigueur. La loi prévoit la création d'une Commission particulière pour les visas et l'asile, ainsi que l'instauration d'un nouveau tribunal administratif pour examiner les recours.

La Conférence sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, organisée par le Costa Rica et l'OIM en novembre 2009, a rassemblé des participants provenant de la majeure partie des pays d'Amérique latine. Cette conférence a porté essentiellement sur la mise en oeuvre du Plan d'action en dix points

en vue d'une entente sur les meilleures réponses à apporter aux questions telles que la détention administrative des demandeurs d'asile, la traite des êtres humains, la surveillance aux frontières et l'arrivée de migrants irréguliers de l'extérieur de la région.

Lors du processus de décentralisation du bureau des Amériques, un bureau de directeur adjoint du HCR est devenu entièrement opérationnel au Panama au cours de la seconde partie de l'année. Ce bureau a organisé le premier atelier régional sur la gestion des situations d'urgence avec le soutien du Service de situations d'urgence. Cet atelier s'est tenu en Équateur au mois d'octobre et a rassemblé 25 participants provenant de toute l'Amérique latine. Une équipe de réponse aux situations d'urgence est maintenant prête à être déployée



Des enfants indigènes dans le pensionnat de Bocas de Yí, une communauté qui a souffert du recrutement forcé dans le passé.

Photo: M.H. VERNÉY

dans un délai de 72 heures. La liste du personnel en standby permettra d'apporter un appui de protection et une direction en cas de situations d'urgence causées par l'homme ou des désastres naturels dans la région.

| Contraintes |

La majeure partie des pays de la région, en particulier le Mexique et les pays d'Amérique centrale, dépendent des transferts des États-Unis à divers degrés. La baisse des transferts résultant de la crise financière a présenté une sérieuse menace pour les économies régionales et a eu une incidence grave sur les stratégies d'adaptation des réfugiés et autres personnes employant de la compétence du HCR. L'absence de perspectives d'emploi dans les secteurs formel et informel a représenté un obstacle majeur à l'intégration des réfugiés et à leur autonomie.

| Opérations |

Les informations relatives aux opérations du HCR en **Colombie** et en **Équateur** font l'objet de chapitres distincts. En ce qui concerne les pays liés à la situation colombienne (à savoir la **Colombie**, l'**Équateur**, le **Panama**, le **Costa Rica** et la **République bolivarienne du Venezuela**), veuillez vous référer à l'encadré de la page suivante.

Au **Mexique**, le HCR a travaillé étroitement avec la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR) afin d'apporter un appui technique et un soutien institutionnel en vue de l'adoption d'une législation relative aux réfugiés qui soit conforme aux normes internationales. La dernière mouture de la loi sur les réfugiés et la protection complémentaire a été transmise au bureau du Président en vue d'être agréée à la fin de l'année 2009.

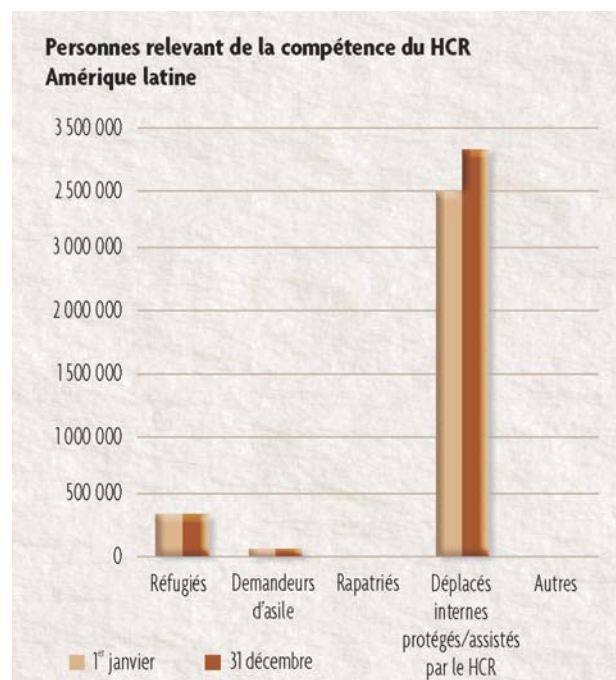
Le HCR a suivi de près la situation instable au Honduras ; des réseaux de protection ont été réactivés et des plans de secours ont été préparés en cas de déplacements.

Les programmes de l'Organisation au **Costa Rica** ont été déterminés par la nécessité de réaliser l'intégration locale des personnes relevant de sa compétence. Au vu de cet objectif, des services légaux et psychosociaux ont été mis à disposition des demandeurs d'asile, réfugiés, migrants et ressortissants du pays. Ces services ont été fournis par des partenaires et d'autres acteurs, notamment par l'intermédiaire du centre communautaire connu sous le nom de « Casa de Derechos » (la Maison des Droits), dans le pays des *Desamparados*.

Le programme de microcrédit a été consolidé au cours de l'année grâce à un financement supplémentaire provenant du programme "Femmes à la conquête de leurs moyens d'existence (WLL)". Ceci a permis d'améliorer les capacités du partenaire d'exécution, notamment pour répondre aux besoins de femmes dans des situations à risques, telles que celles se trouvant à la tête d'un ménage ayant des problèmes d'intégration au niveau local, et les survivantes de violences sexuelles et sexistes. La Maison des Droits a également mis à disposition des services légaux et psychosociaux à l'intention de 891 personnes, y compris des réfugiés, des migrants et des ressortissants locaux ayant des ressources limitées. A la fin de l'année, le programme a accueilli de nouveaux acteurs, y compris le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le Centre Caritatif des droits du travail.

L'intégration des réfugiés palestiniens réinstallés au **Brésil** s'est avérée plus difficile que prévue, et certains réfugiés de ce groupe ont été transférés à Brasilia. Ces difficultés ont causé un retard dans le programme de réinstallation au Brésil, et celui-ci sera redéfini en vue de renforcer la capacité du pays à recevoir des réfugiés réinstallés. Le programme mettra davantage l'accent sur l'autonomie et s'efforcera d'avoir une meilleure participation du Gouvernement, des municipalités et des autorités locales. A cet égard, il est important de souligner que le comité pour les réfugiés de l'État de Sao Paulo fonctionne déjà de manière satisfaisante et que celui de Rio de Janeiro n'a été mis sur pied qu'à la fin 2009.

Dans le **Cône sud**, le HCR a aidé les gouvernements à élaborer et mettre en application des régimes d'asile. En particulier, le HCR a pu promouvoir l'adoption de législations et de règlements relatifs aux réfugiés et donner des conseils juridiques aux organes gouvernementaux concernés. L'amélioration du fonctionnement des Comités nationaux pour les réfugiés (CONARE) dans les six pays de la région est demeurée une question cruciale, non seulement pour garantir



Situation colombienne

Malgré une intervention positive de la part de l'État, la Colombie continue de connaître une grave crise de déplacement qui a laissé derrière elle plus de 3 millions de déplacés internes, ainsi que des centaines de milliers vivant dans des situations similaires à celles de réfugiés dans les pays de la région, en particulier en Équateur, au Costa Rica, au Panama et au Venezuela. Dans ce contexte, le HCR a élaboré une stratégie régionale pour répondre aux besoins aussi bien des déplacés internes que des réfugiés afin de garantir leur protection et de promouvoir des solutions durables. Le HCR a également contribué à mettre sur pied une approche différenciée pour répondre aux besoins de groupes ayant des besoins de protection spécifiques, tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les minorités ethniques.

Le mandat du HCR en Colombie est de renforcer les mécanismes nationaux afin de prévenir le déplacement, ainsi que de protéger, d'assister et de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées. Conformément au Plan d'action signé avec le Gouvernement, la priorité en 2009 a été de combler des lacunes dans la mise en application de politiques nationales et de programmes au niveau local. En conséquence, une stratégie intégrée a été mise en oeuvre dans les 63 districts les plus touchés par le déplacement afin de promouvoir des politiques publiques au niveau local et de mettre en valeur la participation des communautés à cette tâche, ainsi que leur autogestion. Les priorités stratégiques comprenaient la fourniture de papiers d'identité nationaux à 170 000 déplacés internes et la protection de 430 000 hectares de terres appartenant à des personnes déplacées, au bénéfice de près de 10 000 déplacés internes ou d'autres risquant de l'être.

Le HCR a également travaillé avec les gouvernements de pays accueillant des réfugiés colombiens.

Le programme d'enregistrement renforcé en Équateur, qui fait partie d'un processus lancé dans le cadre de l'initiative en matière d'évaluation des besoins globaux dans le pays, mérite une mention spéciale. Mené par le Gouvernement avec l'appui du HCR, le programme a eu pour résultat l'enregistrement et la délivrance de papiers d'identité pour plus de 21 270 réfugiés. Le HCR a également fourni un appui technique dans la révision de l'actuel cadre juridique en matière de réfugiés et l'inclusion de questions liées à la protection au sein du Code de circulation des personnes.

Des processus semblables ont également été mis sur pied dans d'autres pays voisins de la Colombie. En République bolivarienne du Venezuela, le HCR et le Gouvernement ont mis en oeuvre un projet de détermination du statut de réfugié visant à améliorer le rendement et l'efficacité des procédures relatives à l'asile dans l'ensemble du pays et à réduire le retard accumulé dans les demandes d'asile. Au Panama, la résidence permanente a été accordée à quelque 233 réfugiés de longue date grâce à une loi exceptionnelle. La régularisation du statut de personnes bénéficiant d'un régime de protection humanitaire temporaire, accepté par la Commission de voisinage Colombie-Panama, demeure un défi de taille.

Le programme Frontières solidaires s'est efforcé d'aider aussi bien les réfugiés que les communautés d'accueil locales afin d'améliorer les conditions de vie dans un esprit de cohabitation pacifique. Au niveau régional, plus de 80 projets ont été mis en oeuvre dans des communautés frontalières, au bénéfice d'environ 73 000 réfugiés et de la population locale.

Entre-temps, le programme Villes solidaires à l'intention des réfugiés habitant des zones urbaines s'est efforcé d'assurer une intégration efficace grâce à des activités d'autosuffisance. Plus de 1 200 réfugiés ont pu bénéficier de prêts accordés par des institutions étatiques, telles que la Banco Solidario del Pueblo au Venezuela, et de projets de crédit gérés par des organisations locales.

La mise en oeuvre d'une stratégie intégrée a également connu du succès dans plusieurs quartiers urbains. Au Costa Rica, des programmes de microcrédit développés conjointement avec les services d'assistance juridique et sociale assurés par la Maison des Droits se sont avérés efficaces en protégeant des familles de réfugiés et en favorisant leur intégration locale.

De nouvelles stratégies ont été élaborées dans le cadre d'une approche régionale afin d'améliorer la surveillance aux frontières et le soutien aux communautés accueillant des personnes en quête de protection. Onze projets bi-nationaux ont été mis en oeuvre dans trois régions frontalières touchées par le déplacement. Ce programme comprenait des missions, des projets basés sur les communautés et des campagnes impliquant des acteurs provenant des deux côtés de la frontière. La priorité a été accordée à des communautés autochtones dans les régions frontalières de la

une détermination du statut de réfugié juste et efficace, mais également en vue d'élargir leurs capacités pour leur permettre d'assumer plus de responsabilités, y compris l'assistance sociale et l'identification de solutions durables.

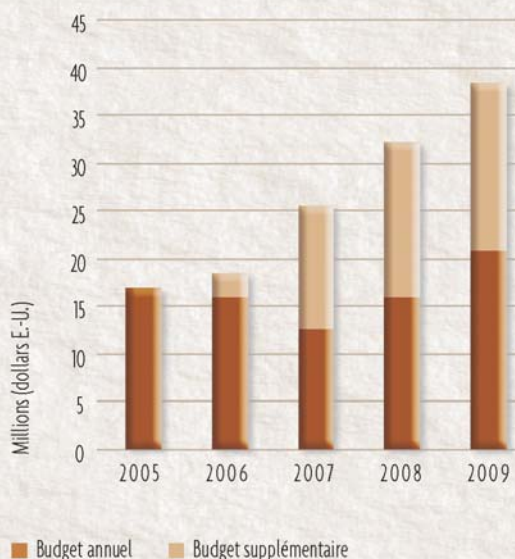
Le bureau régional en **Argentine** a aidé le Comité national pour les réfugiés (CONARE) à créer des cours en ligne, qui sont actuellement utilisés par les autorités responsables de l'admissibilité et de l'immigration, en vue d'un développement des capacités.

Le **Chili** et la **Bolivie** ont déployés des efforts soutenus pour adopter ou amender leur législation conformément aux lois et normes internationales en matière de réfugiés.

Le programme de réinstallation solidaire s'est poursuivi en Argentine et au Chili, de même que le programme spécial pour les femmes dans des situations à risques. Ce dernier, lancé en 2008, a soutenu la réinstallation de ce groupe de bénéficiaires particulièrement vulnérables.

En avril 2009, l'**Uruguay** a accueilli le premier groupe de 14 réfugiés réinstallés en provenance de l'Équateur. Au **Paraguay**, un travail préparatoire en vue d'accueillir des cas au cours de l'année 2010 s'est poursuivi en collaboration avec le Gouvernement, ainsi que des partenaires.

Dépenses pour la Situation colombienne
2005 - 2009



Informations financières

La situation précaire sur le plan socio-économique de la majorité des pays de la région ne leur permettait guère de répondre aux besoins

de réfugiés en s'appuyant sur leurs budgets nationaux. Cette année, même des pays tels que le Chili et le Brésil, qui avaient pourtant l'habitude de contribuer directement aux partenaires d'exécution du HCR, ont éprouvé des difficultés à le faire.

Budget, revenus et dépenses pour la Situation colombienne (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel¹	21 607 193	10 930 068	28 911 744	39 841 812	20 845 417
Déplacés internes en Colombie - BS	24 235 500	22 412 723	849 264	23 261 987	17 821 609
Total	45 842 693	33 342 792	29 761 008	63 103 799	38 667 025

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

¹ Le Budget annuel inclut les dépenses en Colombie (548 756 dollars E.-U.), au Costa Rica (2 717 988 dollars E.-U.), en Équateur (10 938 740 dollars E.-U.), au Panama (2 438 636 dollars E.-U.) et au Venezuela (4 201 297 dollars E.-U.).

Rapport financier sur les opérations du HCR pour la Situation colombienne

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel ¹	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	4 021 944	5 531 960	9 553 904	0
Services communautaires	1 364 498	1 343 587	2 708 085	1 030 238
Production vivrière	74 664	13 592	88 256	95 008
Besoins domestiques	1 078 175	0	1 078 175	53 622
Éducation	370 252	367 287	737 539	265 217
Vivres	96 922	0	96 922	6 086
Santé et nutrition	508 542	18 390	526 932	153 950
Activités génératrices de revenus	579 567	10 496	590 063	194 541
Assistance juridique	2 856 768	3 219 905	6 076 673	1 169 034
Appui opérationnel (aux agences)	1 638 494	1 048 638	2 687 132	340 900
Assainissement	52 568	0	52 568	260
Abris et infrastructure	303 613	234 677	538 290	192 655
Transport et logistique	65 697	0	65 697	4 312
Eau	132 308	0	132 308	8 228
Versements aux partenaires d'exécution	2 549 266	3 336 231	5 885 497	(3 514 051)
Sous-total des activités opérationnelles	15 693 278	15 124 763	30 818 041	0
Appui aux programmes	5 152 139	2 439 771	7 591 910	0
Total des dépenses	20 845 417	17 564 534	38 409 951	0

Annulation sur les dépenses des années précédentes

(190 391)

Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	8 224 132	7 836 482	16 060 614
Dépenses rapportées	(5 674 866)	(4 500 251)	(10 175 117)
Solde	2 549 266	3 336 231	5 885 497

Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution			
Dû au 1 ^{er} janvier			3 989 084
Dépenses rapportées			(3 514 051)
Remboursés au HCR			(407 205)
Ajustement dû aux taux de change			5 753
Dû au 31 décembre			73 581

¹ Le Budget annuel inclut les dépenses en Colombie (548 756 dollars E.-U.), au Costa Rica (2 717 988 dollars E.-U.), en Équateur (10 938 740 dollars E.-U.), au Panama (2 438 636 dollars E.-U.) et au Venezuela (4 201 297 dollars E.-U.).